

Commission de suivi de site (CSS) PHYTEUROP DREAL Pays de la Loire

25 janvier 2022

Procès-verbal

Etaient présents :

Collège « administrations de l'Etat » :

- [REDACTED], Sous-Préfète de Saumur, Présidente de la CSS
- [REDACTED], Service Défense et Protection Civile de la Préfecture
- [REDACTED], Inspectrice de l'Environnement (installations classées), SRNT - DREAL
- [REDACTED], Inspectrice de l'Environnement (installations classées), UIDAM - DREAL

Collège collectivités territoriales :

- [REDACTED], Communauté d'agglomération Saumur – Val de Loire
- [REDACTED], Adjointe au Maire de Montreuil-Bellay
- [REDACTED], Conseillère départementale de Doué-en-Anjou

Collège riverains/associations :

- [REDACTED], Sauvegarde de l'Anjou
- [REDACTED], Collectif d'action citoyenne de Montreuil-Bellay
- [REDACTED], Collectif d'action citoyenne de Montreuil-Bellay

Collège exploitant :

- [REDACTED], Directeur de site, PHYTEUROP
- [REDACTED], Responsable HSE, PHYTEUROP
- [REDACTED], Adjointe au responsable HSE, PHYTEUROP

Collège salarié :

[REDACTED], Membre du CHSCT PHYTEUROP

Personnalités qualifiées :

[REDACTED], capitaine SDIS 49

[REDACTED] lieutenant SDIS 49

Ordre du jour

I.	Approbation du compte rendu de la réunion de la CSS du 15 janvier 2021.....	4
II.	Présentation du bilan annuel de l'exploitant, en particulier en matière de prévention des risques	4
III.	Actions de l'Inspection des Installations Classées (DREAL).....	5
IV.	Questions diverses.....	7

La séance est ouverte à 14 heures 40 sous la présidence de Madame la Sous-Préfète de Saumur.

Le quorum est atteint. Il est procédé à un tour de table de présentation.

I. Approbation du compte rendu de la réunion de la CSS du 15 janvier 2021

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et l'association « Collectifs d'Actions Citoyennes » indiquent ne pas avoir reçu le document. Il est convenu que la DREAL transmette ce compte-rendu par courriel à ces membres à l'issue de la présente commission. Ils devront transmettre en retour leurs éventuelles observations.

En l'absence d'observations reçues à ce jour, le compte-rendu est réputé approuvé.

II. Présentation du bilan annuel de l'exploitant, en particulier en matière de prévention des risques

En premier lieu, le Directeur de Phyteurop déclare que les actions de prévention des risques mises en œuvre sont assez minimales cette année, par rapport à d'autres années. Elles représentent un budget de seulement 13 500 euros.

En deuxième lieu, il explique que trois audits ont été réalisés, sur la maîtrise des procédés, la maîtrise d'exploitation et le contrôle du système de gestion de la sécurité (SGS), et que des remarques documentaires ont été émises sur l'archivage informatique, sur la mise à jour des instructions « ronde ADS », et sur le dépôtage propane.

Un représentant du Collectif d'Actions Citoyennes (CAC) de Montreuil-Bellay demande qui conduit les audits internes.

La Responsable HSE Adjointe de Phyteurop répond qu'il s'agit d'auditeurs internes formés aux audits qualité.

Le Directeur de Phyteurop ajoute que des audits sont également réalisés par la DREAL, les assureurs, les actionnaires, les clients, etc., et que tous sont très attachés aux questions de sécurité.

En troisième lieu, il ne dénombre aucun accident ou incident en 2021. Aucun exercice POI/PPI n'a par ailleurs été mené avec les autorités en raison du contexte Covid, mais des exercices d'évacuation et des tests ont été réalisés en interne.

Le représentant du Service Défense et Protection Civile (SDPC) de la Préfecture confirme le retard pris sur tous les sites SEVESO à cause de la pandémie. Un calendrier a toutefois été arrêté pour reprendre les exercices en 2022.

Le Directeur de Phyteurop explique ensuite que le SDPC a bénéficié d'une réunion de présentation du site le 8 juillet, que la DREAL a réalisé des inspections le 29 juillet et le 2 novembre, et enfin que le site a souscrit à la Force d'Intervention Rapide (FIR).

En quatrième lieu, il énumère les opérations de maintenance préventive.

- Examen des installations électriques par thermographie.
- Vérification des sprinklers, extincteurs et RIA.
- Vérification des installations foudre.

- Contrôle de la chaufferie et des moyens de levage.

Par ailleurs, des équipiers de première et deuxième intervention du site ont été formés, des entraînements au port de l'ARI ont été organisés, de même que des stages de recyclage pour le secourisme, le permis CACES et l'habilitation électrique.

En cinquième lieu, la Responsable HSE Adjointe de Phyteurop détaille les mesures de suivi des eaux souterraines à la verticale du site.

- Afin de réduire les concentrations de glyphosate dans les eaux rejetées, les cuves de la station de rejet ont été entièrement nettoyées et, désormais, les déchets des chaînes de production sont directement envoyés à l'incinération.
- Une surveillance mensuelle des eaux rejetées est effectuée. Dans le cadre de l'actualisation des paramètres de la surveillance de ces eaux, 300 pesticides ont été recherchés et mesurés afin de déterminer la nécessité ou pas de les prendre en compte dans le suivi des eaux.
- Un organisme extérieur effectue un contrôle trimestriel des eaux depuis 2019, qui démontre que le site respecte les normes.

Pour conclure, le Directeur de Phyteurop fait part de l'impact significatif du Covid sur l'effectif, sans toutefois que cela produise des répercussions sur les gardes et permanences, et donc sur la sécurité du site.

Un représentant de Sauvegarde de l'Anjou relève que Phyteurop continue à produire des herbicides à base de glyphosate, vraisemblablement pour l'export puisque leur commerce est interdit en France. Le site projette-t-il de réduire, voire de mettre un terme à cette production ?

Un représentant du CAC de Montreuil-Bellay demande ce qu'il en est des autres produits aujourd'hui interdits à la fabrication. Phyteurop a-t-il cessé de les fabriquer ?

Le Directeur de Phyteurop répond qu'il se conforme à la réglementation et la loi EGALIM. Il rappelle que l'usage du glyphosate reste autorisé en France pour les agriculteurs.

I. Actions de l'Inspection des Installations Classées (DREAL)

La DREAL détaille les dernières visites d'inspection du site de Phyteurop.

L'inspection du 2 novembre 2021, qui portait sur les suites des inspections précédentes, a permis les observations ci-dessous.

- Les réservoirs fixes verticaux ont été équipés d'un dispositif de refroidissement et d'extinction à mousse, et les systèmes de refroidissement des cuves et des déversoirs à mousse ont été individualisés.
- Il manque une rétention délimitée au bâtiment 17, qui contient les liquides inflammables, et certains stockages extérieurs ne sont pas équipés de bacs de rétention suffisamment dimensionnés. En revanche, un muret a été bâti au niveau de la zone de dépotage, le hangar B070 n'accueille plus de liquides inflammables et un état des stocks par rubrique a été réalisé.
- L'exploitant doit intégrer à son programme de la surveillance du vieillissement des installations et équipements, les tuyauteries de distribution et le rack du stockage de propane.

- La nouvelle aire imperméabilisée pour le stockage d'emballages vides n'a pas été portée à la connaissance de la Préfecture.

Une réponse de l'exploitant à ces différentes remarques est attendue en février.

Par ailleurs, le programme de visites des implantations situées dans un rayon de 100 mètres autour des sites SEVESO s'est poursuivi, en mai, par le site de Joseph VERDIER, une usine d'embouteillage. Les constats suivants ont été dressés.

- Non-conformité des équipements sous pression, un défaut corrigé depuis.
- Stockage d'emballages à l'extérieur, ce qui pourrait conduire à des phénomènes dangereux (incendie) avec des effets thermiques en dehors de l'établissement, et toucher les installations des entreprises voisines. Un arrêté préfectoral a prescrit à l'exploitant de la société Joseph VERDIER la réalisation d'une étude de danger avant fin 2021 afin d'évaluer les phénomènes dangereux liés à ses stockages extérieurs et leurs impacts éventuels sur les entreprises voisines .

Les autres sites autour de Phyteurop non visités, hébergent de petits artisans dont l'activité est sans répercussion sur Phyteurop.

Un représentant de Sauvegarde de l'Anjou se félicite de la prise en compte des effets domino. Il souligne ensuite l'importance que l'exploitant fournisse en amont la liste des produits présents sur son site, en cas d'incendie ou d'accident majeur.

La DREAL précise que les industriels ont toujours eu l'obligation de réaliser des états des matières stockées, mais que, suite à l'accident de Lubrizol, il leur est aujourd'hui demandé de pouvoir récupérer cet inventaire à distance, et de créer un état sous format synthétique qui permet de fournir une information vulgarisée sur les substances, produits, matières ou déchets présents au sein de chaque zone d'activités ou de stockage. Ce format est tenu à disposition du préfet pour répondre aux besoins d'information de la population. Phyteurop a d'ores et déjà répondu à la première exigence, mais n'est pas aussi avancée sur la seconde.

L'inspection du 29 juillet 2021 avait trait à la surveillance des eaux souterraines et a donné lieu aux commentaires suivants.

- Au regard des activités du site, certains paramètres de suivi ne paraissent plus pertinents. L'exploitant s'est engagé à les réviser.
- Il est demandé à l'exploitant de tenir compte du faible niveau de la nappe souterraine lors des analyses, de réaliser deux campagnes de mesures par an et un bilan quadriennal complet, et de télédéclarer les résultats. Ce dernier point est aujourd'hui effectif.
- Certains piézomètres doivent être remis en état dans l'année.

Enfin, deux porter à connaissance ont été instruits, l'un relatif à une nouvelle chaîne de formulation et de conditionnement de produits à base de poudre inerte, l'autre à une reprise d'activité de formulation à base de xylène. Deux demandes de bénéfice de l'antériorité ont été déposées et seront à instruire, pour l'entreposage et pour le classement d'un produit diméthoate.

Enfin, dans le cadre de l'action nationale de recherche de substances dangereuses dans l'eau (RSDE), il a été demandé à l'industriel de caractériser au mieux ses rejets aqueux, ce qui l'a amené à analyser des centaines de paramètres et à mettre en place des actions pour réduire la concentration de glyphosate dans ses eaux de rejet. En définitive, une vingtaine de substances,

dont le glyphosate, seront encadrées par un arrêté préfectoral, et l'arrêté encadrant le rejet des eaux pluviales sera par ailleurs mis à jour.

Enfin, pour 2022, les perspectives sont les suivantes.

- Examen de la situation administrative du site, au regard de la modification de la rubrique 1510 concernant les entrepôts.
- Examen de la situation du site, concernant le stockage en récipients mobiles des liquides inflammables au regard des nouveaux textes réglementant ces stockages (et des mesures de conformité à prendre en conséquence) ;
- Mise en place de la Force d'Intervention Rapide, créée avec Air Pays de la Loire, à compter de mars 2022. Il s'agit d'un dispositif mutualisé de mesures et de prélèvements atmosphériques en situation d'urgence, sous la forme d'une force mobilisable en phase accidentelle. Les établissements concernés sont les sites SEVESO, les entrepôts soumis à autorisation, les sites SEVESO seuil bas et certains sites soumis à autorisation. La FIR est constituée d'équipes d'astreinte d'Air PDL, assistées des SDIS, et dotées de moyens de prélèvements. Elle peut être déclenchée par un industriel adhérent ou par le préfet pour les non adhérents, et doit intervenir dans un délai de quelques heures.

Au plan national, il a été annoncé :

- l'organisation d'une journée annuelle de la résilience face aux risques, le 13 octobre (dont le contenu n'est pas encore connu) ;
- la révision du fonctionnement des CSS.

Un représentant de Sauvegarde de l'Anjou demande qui réalise et analyse les prélèvements aqueux.

La DREAL répond que dans le cadre d'un contrôle inopiné, un laboratoire indépendant est mandaté par l'État pour effectuer des prélèvements et analyses comparatifs à ceux de l'autosurveillance (réalisée par l'exploitant) ou supplémentaires à des fins de contrôles.

Le Responsable HSE de Phyteurop ajoute que, si le site réalise les prélèvements, les analyses sont systématiquement externalisées, à l'exception de la DCO.

II. Questions diverses

Aucune question diverse n'est soulevée.

La séance est levée à 15 heures 50.

La sous-préfète de Saumur,



Marie-Pervenche PLAZA